

AVIS ANNONÇANT LE DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SIGNATURE D'UNE PÉTITION

OBJET DE LA DEMANDE POUR OBTENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE EN VERTU DU DROIT D'INITIATIVE EN MATIÈRE DE CONSULTATION PUBLIQUE :

« Demande que l'arrondissement tiene une consultation publique sur :

- l'acquisition par l'arrondissement du lot 2214157, situé au 8041, rue Shelley, ainsi que du lot adjacent juste au sud de ce dernier, à l'angle Shelley/Jarry Est (tous deux présentement à vendre) dans le but d'y aménager un parc de détente avec aire de jeux qui sera fréquenté par les résidents de l'arrondissement.

– l'engagement ferme de l'arrondissement de ne pas autoriser la construction de condominiums sur le site susmentionné.»

1. Qualité requise des signataires de la pétition

Toute personne physique âgée de 15 ans et plus vivant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

2. Nombre de signatures requises

Aux fins de cette consultation qui est de compétence d'arrondissement, le nombre minimal de signatures requises est de 5000.

3. Durée de la période de signature

La période de signature de la pétition est de 90 jours, elle débute le jour de la première publication du présent avis, soit le 9 octobre 2014, et se termine le 7 janvier 2015.

Le 9 octobre 2014.

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publications :

Le Devoir, édition du 9 octobre 2014;

Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 14 octobre 2014;

Journal de Saint-Michel, édition du 15 octobre 2014.